

20-PV-0307



VILLE DU PRADET

CONSEIL MUNICIPAL
Séance d'installation du 03 juillet 2020
COMPTE RENDU

La séance est ouverte à 10h00

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Valérie RIALLAND - Jean-François PLANES - Cécile GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT – Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER – Chantal JOVER – Thomas MICHEL - Marine DESIDERI – Cédric GINER – Stéphanie ASCIONE - Jacques PAGANELLI – Emilie ROY – Jean-Marc ILLICH – Graziella PIRAS - Patrick ROUAS – Isabelle ROGER – Eric GALIANO – Martine CLOPIN - Serge VENNET – Bernard PEZERY – Marine BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laeticia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME

SECRETARE de SEANCE : Emilie ROY

Le Maire ouvre la séance à 10h00 puis la Présidence est assurée par M. Christian GARNIER, doyen d'âge.

=====

20-PV-0307

=====

1. Installation du Conseil Municipal

M. Christian Garnier, doyen d'âge, procède à l'appel des membres élus suite au second tour des élections municipales le 28 juin 2020 :

Hervé STASSINOS
Valérie RIALLAND
Jean-François PLANES
Cécile GOMEZ
Jean-Michel PEYRATOUT
Bérénice BONNAL
Jean-Claude VEGA
Agnès BIASUTTO
Pascal CAMPENS
Magali VINCENT
Christian GARNIER
Chantal JOVER
Thomas MICHEL
Marine DESIDERI
Cédrick GINER
Stéphanie ASCIONE
Jacques PAGANELLI
Emilie ROY
Jean-Marc ILLICH
Graziella PIRAS
Patrick ROUAS
Isabelle ROGER
Eric GALIANO
Martine CLOPIN
Serge VENNET
Bernard PEZERY
Marine BRONDINO
Eric JOFFRE
Martine CABOT
Denis TENDIL
Laeticia ISTACE-DAVID
Armand CABRERA
Lionel RIQUELME

Constatant la présence des 33 membres élus, et donc le quorum atteint, M. Le Président déclare le conseil municipal installé.

Il propose de nommer Mme Emilie ROY, benjamine de l'assemblée, comme secrétaire.
Les assesseurs, sur proposition des listes siégeant au conseil, sont Jean-Claude VEGA et Armand CABRERA.
Ensemble, ils constituent le bureau électoral pour cette séance.

2. Election du Maire

M. Christian GARNIER, président de cette séance en tant que doyen d'âge, demande qui sont les candidats aux fonctions de Maire de la commune du Pradet.

20-PV-0307

Mme Valérie RIALLAND propose la candidature de M. Hervé STASSINOS au nom de la liste « Ensemble continuons pour Le Pradet ».

M. Bernard PEZERY pour la liste « Réussir Le Pradet ensemble » et M. Lionel RIQUELME pour la liste « En équipe pour Le Pradet » ne souhaitent pas présenter de candidat.

| | |
|----------------------|----|
| Nombre de votants : | 33 |
| Suffrages nuls : | 0 |
| Suffrages blancs : | 8 |
| Suffrages exprimés : | 25 |
| Majorité absolue : | 17 |

M. Hervé STASSINOS obtient 25 voix et est déclaré Maire de la commune du Pradet.

Il prend de ce fait la présidence de droit pour le reste de la séance.

3. Détermination du nombre d'adjoints au maire

Rapporteur : Hervé STASSINOS

M. Le Maire propose de maintenir le nombre d'adjoints à 9 conformément aux articles L 2122-1 et suivants du CGCT.

VOTE : adopté à l'unanimité avec 33 voix pour

4. Election des adjoints

Rapporteur : Hervé STASSINOS

M. Le Maire demande à chaque liste représentée au Conseil Municipal si elle souhaite déposer une liste de candidats aux fonctions d'adjoints.

Seule la liste « Ensemble continuons pour le Pradet » propose une liste composée de 9 noms :

Valérie RIALLAND
Jean-François PLANES
Cécile GOMEZ
Jean-Michel PEYRATOUT
Bérénice BONNAL
Jean-Claude VEGA
Agnès BIASUTTO
Pascal CAMPENS
Magali VINCENT

Le bureau électoral constitué en début de séance procède aux opérations de vote.

| | |
|----------------------|----|
| Nombre de votants : | 33 |
| Suffrages nuls : | 0 |
| Suffrages blancs : | 8 |
| Suffrages exprimés : | 25 |
| Majorité absolue : | 17 |

Avec 25 voix, la liste menée par Valérie RIALLAND pour le groupe « Ensemble continuons pour Le Pradet » est élue.

5. Lecture de la charte de l' élu local par M. Le Maire

En plus de la lecture intégrale de la charte de l' élu local, celle-ci est distribuée sur table à l' ensemble des élus.

20-PV-0307

6. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Rapporteur : Hervé STASSINOS

M. Le Maire lit l'intégralité de la délibération proposée sur les délégations du conseil municipal au Maire telles qu'inscrites dans le CGCT.

VOTE : Adopté à l'unanimité

25 voix POUR

8 ABSTENTIONS (Bernard PEZERY – Marion BRONDINO – Eric JOFFRE – Martine CABOT – Denis TENDIL – Laetitia ISTACE-DAVID – Armand CABRERA – Lionel RIQUELME)

7. Information concernant les élections des délégués et des suppléants aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020.

M. Le Maire informe l'assemblée de la tenue d'un conseil municipal le 10 juillet 2020 à 14H, au cours duquel devront être élus 9 suppléants aux délégués de droit pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020.

Il informe les conseillers municipaux que les listes devront lui être remises en mains propres en début de séance le 10 juillet prochain.

Chaque conseiller municipal, ou liste de conseillers municipaux, peut présenter une liste, complète ou incomplète, de suppléants. Ceux-ci doivent impérativement être de nationalité française, jouir de leurs droits civiques et être électeurs de la commune du Pradet. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre et doit comporter les mentions suivantes :

- Le titre de la liste présentée : chaque liste doit se présenter sous une dénomination qui lui est propre afin qu'il n'existe pas de confusion possible,
- Les nom, prénoms, sexe, domicile, date et lieu de naissance, ainsi que l'ordre de présentation des suppléants.

Aucune personne extérieure au Conseil Municipal ne peut présenter de candidats.

La séance est levée à 11h20.

**Le Maire,
Hervé STASSINOS**

